

Vous êtes convoqué par le RH? La situation vous semble aller en votre défaveur?

Faites-vous assister ! Vous en avez le droit, c'est la loi.

Nous constatons de plus en plus d'entretiens qui se déroulent entre l'employé, son responsable et le responsable des ressources humaines: cela tourne souvent au tribunal.

Alors si vous voulez éviter cette situation, faites-vous assister d'un représentant du personnel, ils sont là pour ça, [contactez-nous](#) .